

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

**Séance du 22/06/2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-deux à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOUD Christian, Maire.

**Etaient présents** : PICHOUD Christian, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette, GUTHON Bernard, PISTOLET William, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric

**Etaient absents et excusés** :

**Pouvoirs** :

**Secrétaire de séance** : OUGIER Jean Patrick

**Délibération N° 2020 – 15 : Approbation du Compte de Gestion 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. PICHOUD,

Après s'être fait présenté le budget primitif 2019 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable publique accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant qu'aucune discordance n'apparaît ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
2. statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2019 par le Comptable publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Suffrages exprimés : 11 – Pour : 11 - Contre : 0 – Abstention : 0*

Le Maire,  
Christian PICHOUD

